

députés principalement, d'user de prudence quand il s'agit de contracter des obligations permanentes. Nous ne devons pas oublier qu'à une époque antérieure, alors que la marée montait, les honorables messieurs de la droite ont cru qu'elle monterait toujours, qu'ils contractèrent des obligations permanentes auxquelles on trouva difficile ou même impossible de faire face ou de se soustraire, lorsque la marée commença à descendre. Nos obligations permanentes devraient être basées, non pas sur l'augmentation graduelle du revenu pendant une période de prospérité, mais sur la juste moyenne de la progression que nous pouvons espérer, en tenant compte égal des années propères et des mauvaises années qui les suivent invariablement. Et si nous négligeons cette considération, si nous imposons au pays des charges trop fortes pour la moyenne de son développement, une période temporaire de prospérité nuira plus à notre position qu'elle ne l'améliorera.

Ces observations s'appliquent à chacun de nous. Chacun dans la gestion de ses affaires personnelles, agit d'après ces principes, et, comme nation, nous devons nous y conformer, ou, à défaut d'en agir ainsi, nous résigner à subir les conséquences de notre conduite.

Voici, selon moi, quel est le premier devoir de l'administration : Si le revenu indique un surplus, réduire les droits trop élevés. Ces droits ont été imposés en dépit des engagements pris par les honorables ministres avant les élections. Ils nous ont dit, en effet, que l'état financier du pays exigeait l'imposition de ces droits; ils ont trouvé, nous ont-ils dit encore, les finances du pays dans un état déplorable qu'ils ne s'imaginaient pas, et ils se sont vus dans la pénible nécessité d'imposer ces charges au pays. Ces charges sont onéreuses à l'extrême et si leur imposition a produit un surplus, les honorables messieurs ne doivent pas réclamer une prospérité factice basée sur les recettes provenant de charges excessives, et c'est leur devoir de soulager le pays d'une partie de ces droits, du moment où ils ne sont plus nécessaires.

Et en soulageant le pays de ces droits, notre premier devoir est de considérer quels sont les plus odieux, les plus injustes, les droits purement locaux, les droits les moins productifs, afin de les faire disparaître et, en exemptant ainsi le peuple, laisser chacun plus libre de travailler à sa prospérité individuelle et, par là même, à la prospérité nationale.

Selon moi, l'honorable député de Toronto-Ouest (M. Beatty) envisage la situation politique à un point de vue dont on peut mettre en doute l'exactitude. Il prétend que nous sommes tous parfaitement satisfaits, qu'il n'existe aucune querelle de clocher entre nous, aucun sentiment de contrariété, que le tarif n'est plus un tarif de parti, mais celui qui convient à tout le pays.

L'honorable monsieur a-t-il lu les résolutions adoptées, l'autre jour, par une grande assemblée tenue à la Colombie anglaise qui va avoir son chemin de fer, paraît-il, mais qui déclare néanmoins que le tarif est préjudiciable à cette province, que c'est un fardeau et non un avantage ? L'honorable monsieur voudrait-il inviter, non pas dans l'enceinte de cette chambre, mais à une conférence particulière, ceux de ses collègues qui viennent de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et discuter avec eux les effets de l'opération de ce tarif, leur demander ce qu'ils pensent et quelle est l'opinion relativement à ses effets dans leurs provinces et à ses effets prochains sur toute la Confédération, si l'on n'en biffe pas les clauses les plus iniques ? Quand l'honorable monsieur aura fait cette expérience, qui lui sera facile pendant la présente session, il verra se dissiper le rêve de prospérité et de contentement universels répandus d'un bout à l'autre du pays par le tarif dont il nous a redit les louanges. Je n'ose trop espérer, néanmoins je veux garder encore l'espoir que nos discussions seront caractérisées par cet esprit de prudence et de modération que j'ai recommandé, que l'on ne proposera pas

aujourd'hui, comme il y a quelques années, de profiter de cette prospérité passagère pour engager le pays par des obligations permanentes que la moyenne de notre développement nous interdit. Je veux espérer, je le répète, que la modération caractérisera nos conseils et que nos décisions feront honneur au pays dont les intérêts nous sont confiés et lui feront honneur.

Sir JOHN A. MACDONALD. M. l'Orateur, je dois commencer par féliciter mes deux honorables amis qui ont proposé et appuyé cette résolution, de l'habileté dont ils ont fait preuve en cette circonstance ; la Chambre a dû écouter leur discours avec un vif intérêt. Je dois aussi féliciter l'honorable préopinant de la manière vigoureuse dont il a rempli la tâche ingrate de chef de l'opposition dans cette Chambre. Il a parlé avec éloquence et vigueur. Nous l'accueillons et nous l'écoutons avec plaisir, comme chef du parti libéral, mais je dois dire qu'il n'agit pas en réformiste, il nous l'a prouvé une fois de plus ce soir. J'ignore pourquoi il s'en tient à l'ancienne manière de parler de *omnibus rebus*, et de mêler à la discussion de l'adresse tous les sujets dont la Chambre a mission de s'occuper. Il nous a parlé de charbon, d'huile de pétrole, des droits sur le sucre, de mon discours à Manchester, de la visite de mon honorable ami, le ministre des Finances, à Bowmanville, en un mot, il a mêlé au débat tous les sujets possibles, il a fait toutes sortes de suppositions et donné cours à toute espèce de rumeurs. "Il est rumeur ici ;" "l'organe des honorables messieurs de la droite annonce ;" "nous avons entendu répéter la chose si fréquemment qu'elle doit être vraie ;" telles sont les phrases qu'il affectionne. Ces rumeurs forment la base du discours de l'honorable monsieur qui, en se fiant à ces rumeurs, a bâti toute une rangée de châteaux de cartes qui s'écrouleront avant la fin de la session.

M. l'Orateur, l'honorable monsieur ne s'attend pas, et la Chambre s'attend encore moins à ce que nous le suivions sur tous les points où il s'est placé successivement. Toutefois, l'honorable monsieur a atteint son but. Il a fait plaisir aux membres de la droite autant qu'à ceux de la gauche. Il nous a fait entendre une éloquente et admirable discussion des affaires publiques, et nul doute qu'il a parfaitement su plaire aux députés qui siègent derrière lui. Mais, pour ma part, je ne veux me laisser entraîner dans aucune discussion spéciale, avant qu'un bill, une mesure ou une résolution relatifs au sujet aient été soumis à la Chambre. En Angleterre et au Canada, la pratique adoptée à l'unanimité de la Chambre, prescrit qu'en acceptant, pour la forme, l'adresse en réponse au discours du trône, les chefs des deux partis peuvent faire les observations qu'ils jugent convenables, puis l'adresse est adoptée pour nous permettre de commencer, le plus tôt possible, les travaux de la session. A quoi bon nous lancer, ce soir, dans une discussion du tarif ? Nous l'avons discuté durant deux sessions. L'avenir seul nous dira si ce tarif conviendra finalement au pays. Le discuter ce soir est chose inutile ; et si nous ne terminons pas cette discussion ce soir, nous perdrons, en réalité, un jour et nous ne pourrions aborder aussitôt que nous le devrions, l'examen de la grande question pour la discussion de laquelle la Chambre a été convoquée.

Je remercie l'honorable monsieur des observations qu'il a faites relativement à toutes les éventualités possibles qui peuvent surgir du fait que la construction du chemin de fer du Pacifique est adjugée à une compagnie particulière. Nous le remercions beaucoup de nous avoir fait des recommandations et d'avoir soulevé des doutes, mais sans savoir si cette mesure, lorsqu'elle sera soumise à la Chambre, méritera l'approbation ou la critique de l'honorable monsieur, nous doutons fort peu qu'elle soit acceptée, non-seulement par la Chambre, mais par le pays entier, comme solution satisfaisante de la grande question qui dominait les destinées du pays et qui, par suite de l'appréhension qu'elle